

Déclaration Liminaire
Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière
Du 16 MARS 2017

Monsieur le Président,
Madame la Directrice Générale,
Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour ce conseil supérieur de la Fonction Publique Hospitalière qui est selon toute vraisemblance le dernier de la mandature, nous constatons une fois de plus, mais comment en être étonnés, l'absence de la Ministre, démontrant encore le peu d'intérêt qu'elle porte à cette instance.

Nous tenons en préalable à constater que cette mandature aura été celle des occasions manquées, nous avons commencé en 2012 par le pacte de confiance, nous sommes en 2017 et c'est la défiance complète des hospitaliers envers ce ministère et ce gouvernement qui ressort aujourd'hui.

La défiance envers les revirements, prenons quelques exemples :

- Critiques contre la loi HPST dans l'opposition, promulgation de la loi Santé quand on est au gouvernement, loi Santé qui conforte et complète la loi HPST par la territorialisation et le démantèlement des établissements publics de santé, notamment par la mise en place des GHT.
- Projet de loi pour l'abrogation des ordres professionnels quand on est dans l'opposition, appui et consolidation des ordres quand on est au gouvernement.
- On dénonce les ONDAM restructurant et les lois de financement de la Sécurité sociale quand on est dans l'opposition et on présurise budgétairement les établissements quand on est au gouvernement, notamment par le pacte de responsabilité et ses 3,5 milliards d'euros d'économies imposés aux établissements pour les exercices 2015, 2016 et 2017.
Cette année 2017 par la baisse des tarifs et l'amplification des restructurations sera la confirmation de cette politique.
- Et que dire du droit d'option avec la non reconnaissance de la catégorie active et de la pénibilité, sur ce dossier comme sur les trois précédents, on s'insurge dans l'opposition et on conforte quand on est au pouvoir.

Une des premières mesures que la Ministre aurait pu prendre en 2012 suite à la demande des organisations syndicales et des professionnels concernés, aurait dû être l'abrogation du droit d'option imposé par les paramédicaux à l'occasion de leur reclassement en catégorie A, non seulement cette décision n'a pas été prise mais le droit d'option a été confirmé et amplifié.

La défiance et la colère contre le silence assourdissant du Ministère devant l'attente des hospitaliers pendant ces cinq trop longues années.

- Par un détricotage orchestré et du statut général avec le maintien de l'ordonnance mobilité inter fonction publique rejeté unanimement par l'ensemble des organisations syndicales au cours du conseil commun du 6 mars et de la Fonction Publique Hospitalière, l'ordre du jour de ce CSFPH le confirment encore une fois.
- Par un dialogue social atone, beaucoup de réunions programmées, sans contenu, sans arbitrage, simplement dans un souci d'affichage.
- Par aucune négociation sérieuse pour apporter une cohérence à l'évolution des carrières et des grilles indiciaires dans la Fonction Publique Hospitalière, sinon le « cheval de Troie PPCR » qui s'avère être un véritable « leurre » salarial.

Nous tenons à indiquer solennellement que cette atonie sociale et salariale pendant cette mandature, est une première historique dans la Fonction Publique Hospitalière, ceci démontre à quel point les personnels hospitaliers auront été les grands oubliés et les grands délaissés.

Les hospitaliers sont déçus, en colère et amers devant ces constats, ils le démontrent tous les jours en se mobilisant pour réclamer la sauvegarde de leur outil de travail, de leur emploi et pour exiger une meilleure reconnaissance de leurs compétences et de leurs investissements quotidiens.

Nous profiterons de chaque point à l'ordre du jour de ce CSFPH pour compléter cette déclaration liminaire par l'éclairage que nous porterons sur les différents textes proposés, ainsi nous tenons à réaffirmer que concernant les filières professionnelles dont certains corps et grades sont concernés aujourd'hui, nous adopterons notre position en fonction des principes suivants :

- ✓ Retrait du droit d'option
- ✓ Réaffirmation de la catégorie active
- ✓ Reclassement indiciaire qui tienne compte de la formation initiale, du niveau universitaire du diplôme et de la reconnaissance des métiers, que ce soit pour l'ensemble des professions paramédicales, que pour la filière socio-éducative, et ce, dans le cadre des grilles indiciaires du A type, ceci concernant les décrets proposés aujourd'hui pour les métiers de la rééducation et de la filière médico-technique, ainsi que pour toutes les autres professions concernées, nous pensons notamment au corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés.

C'est pourquoi, nous demandons une négociation qui englobe l'ensemble de ces professions permettant de retrouver de la cohérence et d'apporter de la reconnaissance.

Notre demande de négociation peut paraître incongrue dans le cadre du calendrier et des échéances électorales à venir, mais être exigeant sur les revendications doit être le crédo d'une organisation syndicale libre et indépendante.

Nous demandons des négociations immédiates et globales sur les points évoqués plus avant, comme nous l'exigeons également pour l'ensemble des métiers de la Fonction Publique Hospitalière (Ex. : corps des aides-soignants, filière administrative, technique et ouvrière, ainsi que l'ensemble des métiers de l'encadrement, etc, etc....)

Ce qui pourrait d'ailleurs déboucher sur un conseil supérieur de la fonction publique hospitalière extraordinaire, avec un ordre du jour en cohérence avec l'attente des personnels !!

Il n'est pas interdit de rêver !!!

Je ne terminerai pas cette déclaration sans revenir sur la journée du 7 mars 2017 car 35 000 manifestants à Paris et plusieurs dizaines de milliers en Province ont dit stop à l'austérité et qu'ils n'entendent rien lâcher sur leurs revendications, aujourd'hui comme demain !

**TOUS ONT EXIGÉ L'ARRÊT IMMÉDIAT DES CONTRES RÉFORMES, DE LA LOI SANTÉ
ET DE LA MISE EN PLACE DES GHT**

Ils ont réaffirmé leurs oppositions aux suppressions de lits et de postes.

Les taux de grévistes ont été très importants dans de nombreux établissements hospitaliers sanitaires, sociaux et médico-sociaux, les personnels condamnent les attaques sans précédent contre les services publics.

Nous tenons solennellement à indiquer que nous revendiquons aujourd'hui comme nous le ferons demain, que nous ne lâcherons rien, cela vaut pour ce gouvernement comme pour le prochain quel qu'il soit, et qu'en cas de non réponse à nos revendications, nous appellerons dans tous les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, les personnels à se réunir en assemblée générale pour débattre des modalités d'actions, de la grève et de sa reconduction, si nécessaire.

Nous sortons de cinq années de marasme au niveau de ce Ministère, nous saurons prendre nos responsabilités pour qu'il en soit autrement dans l'avenir.

Je vous remercie de votre attention.

Paris, le 16 Mars 2017